

Notateur du mouvement

RNCP6967 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	133g
Code(s) ROME	L1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	09/08/2016

Certificateur(s)

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)

<http://www.cnsmdp.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le notateur du mouvement réalise les activités suivantes: - Noter une pièce chorégraphique dans des situations variées (répétitions, captations) ;

- Assister un chorégraphe dans la reconstruction d'une œuvre donnée ou remonter une œuvre donnée à partir d'une partition chorégraphique ;
- Transmettre sa spécialité (médiation culturelle, enseignement) ;
- Gérer sa carrière.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées - Maîtriser à un haut niveau d'excellence un système reconnu de notation du mouvement

- Maîtriser à un haut niveau d'excellence la notation de pièces chorégraphiques (solos, duos et pièces d'ensemble)
- Maîtriser le déchiffrage et l'interprétation d'une partition chorégraphique
- Maîtriser la méthodologie de conception et de mise en œuvre d'un projet de reconstruction ou de notation d'une œuvre.
- Encadrer une équipe d'interprètes
- Maîtriser les éléments de base sur le langage musical et le rapport musique/danse
- Etre capable de pratiquer, dans un cadre professionnel, une discipline chorégraphique ou une autre discipline corporelle artistique (mime, arts du cirque, ...)
- Etre capable de structurer un enseignement dans la spécialité concernée
- Maîtriser les aspects juridiques, économiques et socio-professionnels du métier
- Etre capable de faire des propositions artistiques pertinentes au regard de la culture chorégraphique et de l'évolution de la création contemporaine.
- Etre capable de mobiliser un réseau de relations
- Se tenir informé des évolutions du métier

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- spectacle vivant -enseignement artistique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- notateur/notatrice (danse) ; - assistant/assistante chorégraphe ;
- répétiteur/répétitrice de ballet ;
- enseignant du mouvement

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de l'éducation, art. L 362-1 à L 362-5 et L 462-1 à L 462-6 (codification de la loi 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 4 personnes extérieures nommées par lui

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 1 représentant des employeurs + 1 représentant des salariés (extérieurs à l'établissement)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	09/08/2016
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4409

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6967/>